

Absents excusés : Bertrand LAB, Julien DODANE

DELIBERATIONS

Attribution du marché pour l'Aménagement du village :

La commune a lancé une consultation d'entreprises pour l'aménagement de l'entrée ouest avec le Monument aux Morts, de l'entrée de la route de Montnoiron avec la Place de la Vierge et l'entrée du cimetière. Le marché a fait l'objet de publicité et mise en concurrence.

Les 12 offres reçues ont été analysées, par le Maître d'œuvre, en prenant en compte le prix et les mémoires techniques. Les offres considérées comme économiquement les plus avantageuses ont été retenues par le Conseil Municipal. Le montant total du marché est de 141 604,71 Euros HT.

Lots	Entreprises	Montants en € HT
1 Terrassements, bordures, pavage ...	SAS Albizzia	80 770
2 Voies	COLAS Nord-Est	35 697
3 Signalisation	Sarl Global Signalisation	10 480
4 Espaces verts et entretien	SAS Duc et Préneuf Est	14 658

Attribution du marché pour le renforcement de l'interconnexion de l'eau :

La consultation d'entreprises pour le renforcement de l'interconnexion AEP Indevillers – Burnevillers depuis le Sivu de l'Eau du Plateau Maichoisi a fait l'objet de publicité et mise en concurrence.

Les 8 offres reçues ont été analysées en prenant en compte le prix et les mémoires techniques. L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse a été retenue par le Conseil Municipal. Le montant total, incluant les équipements électriques, est de 108 450 Euros HT.

Attribution du marché pour le diagnostic assainissement :

L'entreprise HETC au Russey a déposé une offre pour le diagnostic du système d'assainissement des installations communales qui a été retenue par le Conseil Municipal. 2 entreprises ont informé la commune qu'elles déclinaient le marché.

Le montant est de 17 400 € HT, avec une tranche conditionnelle de 4 000 € et 90 € pour les contrôles individuels éventuels des branchements.

Vente de terrain d'aisance à Surmont :

Le Conseil Municipal accepte de céder du terrain communal enclavé dans une propriété en cours de vente. Ce terrain, cadastré C43 de 20.17 ares, en friche, est cédé au prix du terrain d'aisance à 2.30 €/m². Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Bail Montnoiron :

Suite à la résiliation du bail d'une parcelle située à Montnoiron au 31 décembre 2016, plusieurs personnes se sont portées candidates pour cette location. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le bail à Mr Armand GUILLOUT, la réglementation rendant prioritaire les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une dotation d'installation. Le Bail est conclu pour 9 ans. Montant du fermage : 210.82 €. Le prix de fermage sera actualisé annuellement, suivant l'indice d'évolution, conformément à l'arrêté préfectoral en cours.

Bail Maison forestière :

La commune qui est redevenue gestionnaire (et propriétaire) de la maison forestière établit le bail avec les locataires actuels dans les conditions de location identiques.



Vote des comptes administratifs et de gestion 2016:

Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses et recettes de 2016, valide et vote les deux comptes administratifs : commune et service forêt. L'excédent 2016 est de 233 901 €.
Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Comptable du Trésor de l'exercice 2016, les résultats présentés étant en conformité avec les comptes administratifs.

Vote des budgets primitifs 2017 et affectation des résultats:

Le Conseil Municipal affecte les excédents de fonctionnement 2016 au budget 2017.
Après présentation des budgets (dépenses et recettes en fonctionnement et investissement), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les deux budgets : communal et service Forêt.

Les travaux d'aménagement dans le village et le renforcement d'adduction d'eau constituent les principales dépenses d'investissement. Les subventions attendues ne sont pas toutes validées ou à la hauteur attendue.

Vote des 4 taxes directes locales :

La commune n'augmente pas ses impôts communaux.

Cependant, les impôts intercommunaux de la Communauté de Communes de Maiche sont plus bas que ceux qui étaient perçus par Saint-Hippolyte. La baisse de recettes doit être compensée par une augmentation des impôts dans toutes les communes de l'ex CCSH.

Pour Indevillers :

	2016		2017	
	Taux 2016	Produit correspondant	Taux 2017	Produit correspondant
Taxe d'habitation	9.87 %	19 552	15.80 %	29 878
Foncier bâti	2.43 %	5 553	7.76 %	17 895
Foncier non bâti	5.30 %	4 065	8.57 %	6 607
Taux CFE	9.87 %	10 521		

DIVERS

• Travaux d'entretien « espaces verts » et « bords de voiries communales » :

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise Sébastien Mauvais pour l'entretien des espaces verts de la commune.
Le Conseil Municipal confie le fauchage et l'élagage des routes communales à la Sarl Gilbert Moureaux suite à l'arrêt de cette compétence de la Communauté de Communes.

INFORMATIONS

• Visite du géomètre des finances publiques :

Nous sommes informés que le géomètre des finances publiques sera dans la commune pendant les mois d'avril et mai afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral et de la documentation, Il pourra se rendre dans les propriétés publiques ou privées et prendre contact avec les administrés.

• Réception TV par le relais communal :

Les derniers réglages effectués au relais communal ont apporté une réception meilleure et plus complète. Afin de vérifier la fiabilité de la réception, les habitants pourront signaler toutes les anomalies constatées pendant une quinzaine de jours en mairie : 03 81 44 41 47 (répondeur).

• Repas offert pour la Fête des Mères :

Le repas de la fête des Mères aura lieu le vendredi 27 mai 2017 au Moulin du Plain à 20 heures.
Les mamans de la commune sont cordialement invitées. Inscriptions en mairie avant le 24 mai.

• Fermeture secrétariat :

Le secrétariat sera fermé du 24 avril au 1^{er} mai 2017.